

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 janvier 2022

CP2022_01_14
id. 6114

Le 18 janvier 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**ADHÉSION OUIFORM
PLATEFORME FORMATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES
DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

Le Département comptait au 31 décembre 2020, 7 258 bénéficiaires du revenu de solidarité active soumis à droits et devoirs, dont 2 826 personnes suivies dans le cadre d'un accompagnement social, socio-professionnel ou pré-professionnel. Dans le Département, les agents départementaux emploi (ADE) interviennent dans le cadre de la construction d'un parcours professionnel pour permettre un accès à un emploi, y compris par le biais de la formation.

La Région Grand Est et Pôle emploi ont créé une plateforme : OuiForm qui permet un accès aux formations en temps réel et un suivi individuel du parcours formation des demandeurs d'emploi.

L'État a identifié cet outil comme un levier utile à la réussite des plans régionaux d'investissement dans les compétences (PIC) et a souhaité élargir l'accès à tous les prescripteurs du service public de l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale. Il est aujourd'hui proposé d'élargir l'accès à OuiForm aux Départements au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Les agents départementaux emploi du Département pourraient donc utiliser cette plateforme.

OuiForm est un outil de positionnement en formation accessible via un portail internet. Il permet aux prescripteurs :

- de disposer d'un accès aux données principales du dossier des personnes accompagnées, afin d'améliorer son positionnement en formation et le suivi de son parcours de formation grâce aux informations utiles à son reclassement : profil, parcours, projet personnalisé d'accès à l'emploi,
- de positionner les personnes sur des formations dans les conditions décrites en annexe pour les utilisateurs non membres du service public de l'emploi,
- de consulter en temps réel les places disponibles, ainsi que les financeurs associés,
- de prendre rendez-vous en ligne,
- de partager directement l'information avec les autres prescripteurs, susceptibles d'accompagner la personne au cours de son parcours de formation et l'organisme de formation,
- de suivre une personne tout au long de son parcours de formation.

Le Département conventionne avec des structures pour le suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active et l'élaboration du contrat d'engagement réciproque (CER).

A ce titre, il pourra également donner un accès à OuiForm, aux référents des organismes conventionnés.

Enfin, l'accès à la plateforme est sans impact financier pour le Département.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et telles que ci annexées :
 - la convention d'adhésion à l'outil Ouiform à conclure avec Pôle emploi,
 - la convention d'association Ouiform portant patrimoine commun de la formation professionnelle à conclure avec la Région Occitanie, Pôle emploi et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL